



Soutenez notre appel

SOULAGER MAIS PAS TUER

D'immenses progrès ont été faits pour soulager la douleur et accompagner les personnes au seuil de leur vie en évitant tout acharnement thérapeutique ou obstination déraisonnable.

Le dernier plan national de développement des soins palliatifs date de 2008-2012. Rien n'a été fait depuis cette date, malgré les promesses du président de la République et les préconisations de nombreux rapports.

La loi sur la fin de vie proposée par Alain Claeys et Jean Leonetti, débattue au Parlement depuis le début de cette année, est inutile et dangereuse. Elle risque :

- d'ouvrir la porte à l'euthanasie masquée ou au suicide assisté, derrière un nouveau droit à une « sédation profonde et continue jusqu'au décès » ;
- de dénaturer les soins palliatifs, en associant l'arrêt de l'alimentation et de l'hydratation à la sédation ;
- d'inciter à accélérer le décès de personnes vulnérables - très âgées, gravement malades ou handicapées - mais qui ne sont pas en fin de vie.

La France doit s'engager à accompagner les personnes malades, dépendantes ou en fin de vie dans le respect de leur dignité, en maintenant l'interdiction de toute forme d'euthanasie et de suicide assisté.

Je soutiens l'Appel « Soulager mais pas tuer »

Non à toute forme d'euthanasie et de suicide assisté

Non à l'acharnement thérapeutique

Oui au développement des soins palliatifs pour soulager les personnes en fin de vie dans la dignité



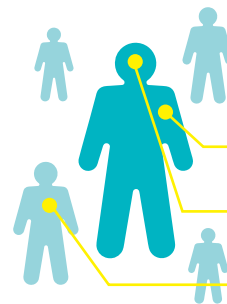
DROIT À ÊTRE SOULAGÉ DE SES DOULEURS ET ACCOMPAGNÉ JUSQU'AU TERME DE SA VIE !

Quatre principes à la base de la loi fin de vie de 2005, dite Loi Leonetti :

- ✓ Interdiction de l'euthanasie et de l'acharnement thérapeutique (appelée "obstination déraisonnable")
- ✓ Droit du patient de demander l'arrêt ou la limitation des traitements
- ✓ Obligation du médecin de soulager les douleurs, même si la fin de vie risque de survenir plus rapidement
- ✓ Possibilité de laisser des directives anticipées et de choisir une personne de confiance



DROIT DE BÉNÉFICIER DE SOINS PALLIATIFS ADAPTÉS



Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale, visant à soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi à prendre en compte la souffrance psychologique, sociale ou spirituelle du patient et de ses proches.

3 OCTOBRE 2015

Journée nationale de mobilisation

ne pas confondre

Une pratique de la médecine active et raisonnable

qui vise à donner toutes les chances de guérison et de mieux-être grâce aux meilleures techniques.

et

L'acharnement thérapeutique

qui utilise des traitements inutilement agressifs, sans bénéfice pour la santé ou pour la qualité de vie.

L'arrêt des traitements disproportionnés

(inutilement agressifs) qui relève de la bonne pratique médicale en acceptant l'évolution naturelle de la maladie vers la mort.

et

L'euthanasie ou le suicide assisté

qui consiste à provoquer intentionnellement la mort - par un acte (injection, administration de substance ...) ou par l'absence délibérée des soins indispensables à la vie.

La sédation en phase terminale

qui vise à endormir exceptionnellement un patient pour le soulager de ses souffrances physiques ou psychiques, sans intention de lui donner la mort.

et

La sédation terminale,

définitive, qui vise à accélérer la mort voire la provoquer. Le projet de « sédation profonde et continue jusqu'au décès » relève de cette approche.



retrouvez toutes les informations sur :
www.soulagermaispastuer.org



**SOULAGER
MAIS PAS TUER**

**L'EUTHANASIE AVANCE...
LES SOINS PALLIATIFS
SONT AU POINT MORT !**

REJOIGNEZ L'APPEL SUR
www.soulagermaispastuer.org

